

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 MARS 2021

A 18h00 – EYGALIERES

L'an deux mille vingt et un,
le vingt-deux mars,

à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes d'Eygalières, sous la présidence de M. Hervé CHERUBINI.

PRESENTS : MMES ET MM. ALI OGLOU Grégory ; BISCIONE Marion ; BLANC Patrice ; CALLET Marie-Pierre ; CARRE Jean-Christophe ; CHERUBINI Hervé ; CHRETIEN Muriel ; COLOMBET Gabriel ; ESCOFFIER Lionel ; FAVERJON Yves ; FRICKER Jean-Pierre ; GALLE Michel ; GARNIER Gérard ; LODS Lara ; MANGION Jean ; MARIN Bernard ; MAURON Jean-Jacques ; MILAN Henri ; MOUCADEL Stéphanie ; OULET Vincent ; PELISSIER Aline ; PERROT-RAVEZ Gisèle ; PONIATOWSKI Anne ; ROGGIERO Alice ; SANTIN Jean-Denis ; THOMAS Romain ; UFFREN Marie-Christine ; WIBAUX Bernard.

ARRIVES EN COURS DE SEANCE : MMES ET MM. CASTELLS Céline ; GESLIN Laurent ; MISTRAL Magali ; PLAUD Isabelle

EXCUSES : MMES ET MM. BLANCARD Béatrice ; GARCIN-GOURILLON Christine ; MARECHAL Edgard.

Madame PELISSIER Aline accueille les membres de l'assemblée à la salle des fêtes de la commune d'Eygalières.

Monsieur CHERUBINI Hervé énonce les procurations :

- De M. ARNOUX Jacques à M. GARNIER Gérard ;
- De MME. BODY-BOUQUET à M. COLOMBET Gabriel ;
- De MME. JODAR Françoise M. CHERUBINI Hervé ;
- De MME. LICARI Pascale à M. SANTIN Jean-Denis ;
- De MME. SCIFO-ANTON Sylvette à M. GALLE Michel.

ORDRE DU JOUR

1. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur WIBAUX Bernard a été élu secrétaire de séance à l'unanimité des voix.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 04 FEVRIER 2021

Le procès-verbal du Conseil communautaire en date du 04 février 2021 n'a appelé aucune observation de la part des élus présents et a été voté à l'unanimité des voix.

3. DECISIONS PRISES PAR LE MONSIEUR LE PRESIDENT

Décision n°09/2021 : Suivi piézométrique de la nappe des Canonnettes et de la nappe des Arcoules pour l'année 2021 – Société HYDROSOL INGENIERIE – Devis n°DV/JS/21/4987

Décision n°10/2021 : Contrat de maintenance des logiciels Cart@DS CS Expert, Intr@géo Pro Edition, Module Voirie/Domaine Public (cadastres et système d'informations géographiques) avec la société INETUM SOFTWARE France (GFI Proiciels)

Décision n°11/2021 : Non exercice du droit de préemption urbain (DPU) par la CCVBA pour les immeubles cadastrés CV 590, CV 596, CV 601, CV 604, CV 612, CV 88, situés Boulevard du Général Koening sur la commune de Saint-Rémy-de-Provence

Décision n°12/2021 : Non exercice du droit de préemption urbain (DPU) par la CCVBA pour les immeubles cadastrés CV 591, CV 596, CV 600, CV 604, CV 612, CV 88, situés Boulevard du Général Koening sur la commune de Saint-Rémy-de-Provence

Décision n°13/2021 : Non exercice du droit de préemption urbain (DPU) par la CCVBA pour les immeubles cadastrés CV 244, CV 511, CV 513, situés La Bastide des jardins d'Arcadie, Impasse des petits pas, ZA de la Gare, sur la commune de Saint-Rémy-de-Provence

Décision n°14/2021 : Non exercice du droit de préemption urbain (DPU) par la CCVBA pour les immeubles cadastrés CV 511 et CV 513, situés La Bastide des Jardins d'Arcadie, Impasse des petits pas, ZA de la Gare, sur la commune de Saint-Rémy-de-Provence

Décision n°15/2021 : Non exercice du droit de préemption urbain (DPU) par la CCVBA pour les immeubles cadastrés CV 596, CV 604, CV 606, CV 611, CV 612, CV 88, situés Boulevard du Général Koening sur la commune de Saint-Rémy-de-Provence

Décision n°16/2021 : Raccordement au Réseau Public de Distribution d'Electricité, Chemin du Sambuc, Commune du Paradou – Société ENEDIS – Devis n°DC25/037106/001001

Décision n°17/2021 : Travaux de réparation sur la « centrifugeuse des boues » de la station d'épuration située sur la commune de Saint-Rémy-de-Provence – Société SARL DE BERTO

Décision n°18/2021 : Réalisation d'une campagne de test à la fumée des réseaux d'eaux usées sur la commune des Baux-de-Provence – Société SCIC SAS CHLEAUE

Décision n°19/2021 : Convention relative au déplacement en souterrain des réseaux de communications électroniques au chemin du Touret à Maussane-les-Alpilles n°11-20-129879

Décision n°20/2021 : Convention de partenariat entre la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles et l'association INITIATIVE PAYS D'ARLES

Décision n°21/2021 : Contrat de maintenance Zen du Nettoyeur Haute Pression utilisé par les services de la CCVBA – Société SAS KARCHER

Décision n°22/2021 : MAPA2019-20 Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'extension de la Zone d'Activité des Grandes Terres sur la commune d'Eygalières – avenant n°2

Décision n°23/2021 : Avenant n°2 à la convention de mise à disposition du centre de transfert des déchets et de la déchèterie de Mollégès à la Communauté de Communes Vallée des Baux – Alpilles pour les habitants de la Commune d'Eygalières

Décision n°24/2021 : Convention de prestation de service entre la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles et l'association INTER-MADE

Décision n°25/2021 : Convention de prestation de service – Mission d'accompagnement à l'évolution de l'organisation des temps de travail pour les services collecte des déchets et tourisme de la CCVBA – CDG13

Décision n°26/2021 : Convention d'animation entre la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles et l'association PROVENCE PROMOTION dans le cadre de la promotion et l'attractivité en Provence

Décision n°27/2021 : Avenant n°3 à la convention de mise à disposition du centre de transfert des déchets et de la déchèterie de Mollégès à la Communauté de Communes Vallée des Baux – Alpilles pour les habitants de la Commune d'Eygalières

Décision n°28/2021 : Convention de prestation de service entre la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles et l'association PROCAMEX

Décision n°29/2021 : Travaux de remise en état du chemin d'accès et d'un chemin périphérique situés Lac de Barreau à Saint-Rémy-de-Provence – Société S.M.T.L – Devis n°125-09-20

Décision n°30/2021 : Maîtrise d'œuvre partielle relative aux travaux de réhabilitation des réservoirs de stockage d'eau potable de Saint-Rémy-de-Provence – Société SAS ALTEREO

Décision n°31/2021 : Acquisition de deux bennes à boues pour la station d'épuration de la commune de Saint-Rémy-de-Provence – Société TAM BENNES – Devis N° D1202202126104

Décision n°32/2021 : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'un forage Alimentation en Eau Potable (AEP) sur la commune de Mas-Blanc-des-Alpilles – Société SAS ALTEREO

Décision n°33/2021 : Détection et cartographie des réseaux enterrés sur 1800 ml de voies et ses amorces, commune de Saint-Rémy de Provence – Eau – Société RESODETECTION – Devis N°DV037351

Décision n°34/2021 : Détection et cartographie des réseaux enterrés sur 1800 ml de voies et ses amorces, commune de Saint-Rémy de Provence – Assainissement – Société RESODETECTION – Devis N°DV037353

Décision n°35/2021 : Contrat de location de batterie pour un véhicule utilisé par la Régie de l'eau de la CCVBA – Société DIAC LOCATION

Décision n°36/2021 : Acquisition d'un « Agitateur » pour la Station d'Épuration de la commune de Saint-Rémy-de-Provence – Société SAS MATERIAUX SIMC – Devis N° 12624799-001

Décision n°37/2021 : Convention d'utilisation et de mise à disposition de la déchèterie de Mollégès au bénéfice des usagers de la commune d'Eygalières

Décision n°38/2021 : Convention relative au déplacement en souterrain des réseaux de communications électroniques au Chemin du Pont Carlin à Saint-Etienne-du-Grès n°11-21-132952

Décision n°39/2021 : Fourniture et pose d'un grappin pour la grue de la déchèterie mobile de la CCVBA - Société MILTRA PROVENCE - Devis n°001838

Décision n°40/2021 : Achat de deux pompes immergées pour la Station de pompage Les Méjades 2 à Saint Rémy de Provence - Société SAS FIELOUX FRERES - Devis n°2103 484

Décision n°41/2021 : Etude et ajout d'équipements électriques pour la Station de pompage Les Méjades 2 à Saint Rémy de Provence - Société SAS MICHELIER - Devis n°21-018

Décision n°42/2021 : Contrat de location de batterie pour un véhicule utilisé par la Régie de l'eau de la CCVBA - Société DIAC LOCATION

Décision n°43/2021 : Convention entre la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles et la Commune de Fontvieille pour la mise à disposition du service "Ressources Humaines"

Décision n°44/2021 : Convention de partenariat avec l'Association Amicale des pêcheurs du barrage du Peïroou concernant la prestation "vente de cartes de pêches" par l'Office de Tourisme Intercommunal

Décision n°45/2021 : Dépôt d'une déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur la création de lits plantés de roseaux dans les bacs en béton pour la Station d'épuration d'Eygalières

Décision n°46/2021 : Mission de maîtrise d'œuvre pour le remplacement du réseau d'eau potable et de ses branchements sur la Route de Servannes à Mouries - Société CABINET TRAMOY

Décision n°47/2021 : Mission de maîtrise d'œuvre pour le remplacement du réseau d'eau potable et de ses branchements sur l'Avenue des Arènes et dans l'impasse Calendau à MOURIES - Société RX Ingénierie

Décision n°48/2021 : Attribution du marché n°MAPA2020-15 Création d'un forage d'exploitation d'eau potable F4 - Station de pompage des Mejades à Saint Rémy de Provence LOT 1

Décision n°49/2021 : Attribution du Marché n°MAPA2020-14 Réhabilitation d'un poste de refoulement sur la commune d'Eygalières

Décision n°50/2021 : Convention de prestation de service entre la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles et le Pôle INNOV'ALLIANCE

Décision n°51/2021 : Mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de requalification de la zone d'activité des Trébons à Aureille - Société BET CERRETTI

Mesdames et Messieurs GESLIN Laurent, MISTRAL Magali et PLAUD Isabelle arrivent à 18h07.

4. DELIBERATION N°25/2021 : MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES

Le conseil communautaire délibère :

- **Transfère** la compétence Organisation de la mobilité au sens de l'article L1231-1 du Code des transports.
- **Précise** ne pas demander le transfert des services réguliers de transport public et des services de transport scolaires que la Région assure actuellement dans le ressort de son périmètre.
- **Approuve** la modification statutaire telle que présentée par Monsieur le Président et jointe en annexe.
- **Autorise** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.
- **Demande** à Monsieur le Président, ou son représentant, de notifier la présente délibération ainsi que le projet de modification statutaire aux Communes membres afin qu'elles se prononcent sur les transferts et modifications envisagées.

Par : **POUR : 36 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5. DELIBERATION N°26/2021 : TRANSFERT AU PETR DU PAYS D'ARLES DE L'ELABORATION DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Le conseil communautaire délibère :

- **Approuve** le transfert de la compétence élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) au PETR du Pays d'Arles.
- **Précise** que ce transfert concerne l'élaboration, l'approbation, le suivi, l'évaluation et la mise à jour du PCAET tous les 6 ans.
- **Précise** que le PETR poursuivra sa mission d'animation du dispositif et pourra être maître d'ouvrage de certaines actions relevant de ses statuts, celles entraînant un engagement financier de la CCVBA devra faire l'objet d'une approbation en conseil communautaire.
- **Précise** que la Communauté de communes restera maître d'ouvrage des projets de son plan d'action, dans le cadre de ces compétences statutaires.
- **Confirme** son engagement financier à hauteur de 137 991.23 euros sur six ans, tel que prévu par le budget prévisionnel présenté par le PETR, et que les dépenses correspondantes seront inscrites tous les ans au budget
- **Autorise** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR : 36 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

6. DELIBERATION N°27/2021 : PRESENTATION ET APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2020 DU SYNDICAT MIXTE DU VIGUEIRAT ET DE LA VALLEE DES BAUX (SMVVB)

Le conseil communautaire délibère :

- **Prend acte** de la présentation du rapport d'activités 2020 du Syndicat Mixte du Vigueirat et de la Vallée des Baux (SMVVB) ;
- **Approuve** ledit rapport d'activités 2020 ;
- **Précise** que la délibération sera transmise au SMVVB pour suite à donner ;

Par : **POUR : 36 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

7. DELIBERATION N°28/2021 : APPROBATION DU PRINCIPE DE RETRAIT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES (CCVBA) DU SYNDICAT MIXTE DU VIGUEIRAT ET DE LA VALLEE DES BAUX (SMVVB)

Le conseil communautaire délibère :

- **Approuve** le principe de retrait de la CCVBA du SMVVB à compter du 1^{er} janvier 2021 ;
- **Autorise** le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Par : **POUR : 36 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

8. DELIBERATION N°29/2021 : MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DU VIGUEIRAT ET DE LA VALLEE DES BAUX (SMVVB) SUITE AU RETRAIT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES (CCVBA)

Le conseil communautaire délibère :

- **Approuve** la modification des statuts du SMVVB suite au retrait de la CCVBA ;
- **Approuve** les statuts modifiés annexés à la présente délibération ;
- **Autorise** le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Par : **POUR : 36 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

9. DELIBERATION N°30/2021 : DELEGATIONS DE POUVOIR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE VERS LE PRESIDENT DE LA CCVBA – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°56/2020 MODIFIEE.

Le conseil communautaire délibère :

- **Décide** qu'en cas d'empêchement du Président, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation de pouvoir pourront être prises par son remplaçant ou sa remplaçante.
- **Modifie** les délibérations n°56/2020 et 03/2021 à cet effet ;
- **Autorise** Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délégation de pouvoir.

Par : **POUR : 36 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Madame CASTELLS Céline Anne arrive à 18h16.

10. DELIBERATION N°31/2021 : APPROBATION COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET PRINCIPAL – COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES

Le conseil communautaire délibère :

- **Approuve** les résultats comptables du compte de gestion 2020 du budget principal de la CCVBA qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Résultat de clôture de l'exercice 2019 :	305 398,07 €
Affectation du résultat 2019 :	- 0 €
Résultat reporté au compte 110 :	305 398,07 €
Titres de recettes émis en 2020 :	19 047 251,66 €
Mandats émis en 2020 :	-19 270 149,47 €
Résultat de clôture 2020 :	82 500,26 €

Section d'investissement :

Résultat de de clôture de l'exercice 2019 :	2 821 487,05 €
Titres de recettes émis en 2020 :	<u>3 308 470,09 €</u>
Total des recettes :	6 129 957,14 €
Mandats émis en 2020 :	-4 603 538,60 €
Résultat de clôture de l'exercice 2020 :	1 526 418,54 €

Résultat global des deux sections (fonctionnement et investissement) : 1 608 918,80 €.

- **Déclare** que les opérations comptables sont régulières et que le compte de gestion 2020 dressé par M. Berdagué, trésorier, n'appelle aucune observation ni réserve ;
- **Autorise** Monsieur le Président, ou représentant, en tant que personne responsable, à signer le compte de gestion 2020 du budget principal de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles.

Par : **POUR : 34 Voix**

ABSTENTIONS : 3 Voix (MAURON Jean-Jacques, PERROT-RAVEZ Gisèle, THOMAS Romain)

11. DELIBERATION N°32/2021 : APPROBATION COMPTE DE GESTION 2020 - BUDGET DSP ASSAINISSEMENT - COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES

Le conseil communautaire délibère :

- **Approuve** les résultats comptables du compte de gestion 2020 du budget DSP assainissement de la CCVBA qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Résultat de clôture de l'exercice 2019 :	419 582,12 €
Affectation du résultat 2019 :	-419 582,12 €
Résultat reporté au compte 110 :	0 €
Titres de recettes émis en 2020 :	329 551,82 €
Mandats émis en 2020 :	-293 833,74 €
Résultat de clôture 2020 :	35 718,08 €

Section d'investissement :

Résultat de de clôture de l'exercice 2019 : -115 597,41 €
Titres de recettes émis en 2020 : 1 215 991,65 €
Total des recettes : 1 100 394,24 €
Mandats émis en 2020 : -1 024 437,09 €

Résultat de clôture de l'exercice 2020 : 75 957,15 €

Résultat global des deux sections (fonctionnement et investissement) : 111 675,23 €.

- **Déclare** que les opérations comptables sont régulières et que le compte de gestion 2020 dressé par M. Berdagué, trésorier, n'appelle aucune observation ni réserve ;
- **Autorise** Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer le compte de gestion 2020 du budget DSP assainissement de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles.

Par : **POUR : 37 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

12. DELIBERATION N°33/2021 : APPROBATION COMPTE DE GESTION 2020-BUDGET REGIE ASSAINISSEMENT-COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES

Le conseil communautaire délibère :

- **Approuve** les résultats comptables du compte de gestion 2020 du budget régie assainissement de la CCVBA qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Résultat de clôture de l'exercice 2019 : 593 938,95 €
Affectation du résultat 2019 : -83 197,16 €
Résultat reporté au compte 110 : 510 741,79 €
Titres de recettes émis en 2020 : 2 806 790,64 €
Mandats émis en 2020 : -2 260 779,59 €

Résultat de clôture 2020 : 1 056 752,84 €

Section d'investissement :

Résultat de de clôture de l'exercice 2019 : 374 143,84 €
Titres de recettes émis en 2020 : 1 132 269,43 €
Total des recettes : 1 506 413,27 €
Mandats émis en 2020 : -1 132 724,28 €

Résultat de clôture de l'exercice 2020 : 373 688,99 €

Résultat global des deux sections (fonctionnement et investissement) : 1 430 441,83 €

- **Déclare** que les opérations comptables sont régulières et que le compte de gestion 2020 dressé par M. Berdagué, trésorier, n'appelle aucune observation ni réserve ;
- **Autorise** Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer le compte de gestion 2020 du budget régie assainissement de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles.

Par : **POUR : 37 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

13. DELIBERATION N°34/2021 : APPROBATION COMPTE DE GESTION 2020-BUDGET DSP EAU-COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES-

Le conseil communautaire délibère :

- **Approuve** les résultats comptables du compte de gestion 2020 du budget DSP eau de la CCVBA qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Résultat de clôture de l'exercice 2019 : 335 746,88 €
Affectation du résultat 2019 : -0 €
Résultat reporté au compte 110 : 335 746,88 €
Titres de recettes émis en 2020 : 589 739,55 €
Mandats émis en 2020 : -344 721,13 €

Résultat de clôture 2020 : 580 765,30 €

Section d'investissement :

Résultat de de clôture de l'exercice 2019 : 759 722,91 €
Titres de recettes émis en 2020 : 1 042 127,52 €
Total des recettes : 1 801 850,43 €
Mandats émis en 2020 : -608 768,13 €
Résultat de clôture de l'exercice 2020 : 1 193 082,30 €

Résultat global des deux sections (fonctionnement et investissement) : 1 773 847,60 €.

- **Déclare** que les opérations comptables sont régulières et que le compte de gestion 2020 dressé par M. Berdagué, trésorier, n'appelle aucune observation ni réserve ;
- **Autorise** Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer le compte de gestion 2020 du budget DSP eau de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles.

Par : **POUR : 37 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Monsieur FAVERJON Yves quitte la salle des fêtes de la commune d'Eygalières à 18h20.

14. DELIBERATION N°35/2021 : APPROBATION COMPTE DE GESTION 2020-BUDGET REGIE EAU-COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES

Le conseil communautaire délibère :

- **Approuve** les résultats comptables du compte de gestion 2020 du budget régie eau de la CCVBA qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Résultat de clôture de l'exercice 2019 : 592 581,81 €
Affectation du résultat 2019 : -592 581,81 €
Résultat reporté au compte 110 : 0 €
Titres de recettes émis en 2020 : 2 814 335,11 €
Mandats émis en 2020 : -2 362 711,45
Résultat de clôture 2020 : 451 623,66 €

Section d'investissement :

Résultat de de clôture de l'exercice 2019 : -548 903,64 €
Titres de recettes émis en 2020 : 2 781 632,22 €
Total des recettes : 2 232 728,58 €
Mandats émis en 2020 : -1 361 037,80
Résultat de clôture de l'exercice 2020 : 871 690,78 €

Résultat global des deux sections (fonctionnement et investissement) : 1 323 314,44 €.

- **Déclare** que les opérations comptables sont régulières et que le compte de gestion 2020 dressé par M. Berdagué, trésorier, n'appelle aucune observation ni réserve ;
- **Autorise** Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer le compte de gestion 2020 du budget régie eau de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles.

Par : **POUR : 36 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Monsieur FAVERJON Yves revient en salle des fêtes de la commune d'Eygalières à 18h22.

15. DELIBERATION N°36/2021 : APPROBATION COMPTE DE GESTION 2020-BUDGET REGIE TOURISME-COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES-

Le conseil communautaire délibère :

- **Approuve** les résultats comptables du compte de gestion 2020 du budget régie tourisme de la CCVBA qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Résultat de clôture de l'exercice 2019 : 15 879,52 €
Affectation du résultat 2019 : -15 879,52 €
Résultat reporté au compte 110 : 0 €
Titres de recettes émis en 2020 : 652 121,56 €
Mandats émis en 2020 : -534 054,48 €
Résultat de clôture 2020 : 118 067,08 €

Section d'investissement :

Résultat de de clôture de l'exercice 2019 : -2 455,64 €
Titres de recettes émis en 2020 : 22 860,94 €
Total de recettes : 20 405,30 €
Mandats émis en 2020 : -40 829,40 €

Résultat de clôture de l'exercice 2020 : -20 424,10 €

Résultat global des deux sections (fonctionnement et investissement) : 97 642,98 €.

- **Déclare** que les opérations comptables sont régulières et que le compte de gestion 2020 dressé par M. Berdagué, trésorier, n'appelle aucune observation ni réserve ;
- **Autorise** Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer le compte de gestion 2020 du budget régie tourisme de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles.

Par : **POUR : 37 VOIX – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

Madame ROGGIERO Alice quitte la salle des fêtes de la commune d'Eygalières à 18h24.

16. DELIBERATION N°37/2021 : APPROBATION COMPTE DE GESTION 2020-BUDGET ANNEXE EXTENSION ZA EYGALIERES- COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES-

Le conseil communautaire délibère :

- **Approuve** les résultats comptables du compte de gestion 2020 du budget annexe extension ZA Eygalières de la CCVBA qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Résultat de clôture de l'exercice 2019 : - 43 855,64 €
Affectation du résultat 2019 : -0 €
Résultat reporté au compte 110 : - 43 855,64 €
Titres de recettes émis en 2020 : 61 437,24 €
Mandats émis en 2020 : 0 €

Résultat de clôture 2020 : 17 581,60 €

Section d'investissement :

Résultat de de clôture de l'exercice 2019 : 103 911,00 €
Titres de recettes émis en 2020 : 0,00 €
Total des recettes : 103 911,00 €
Mandats émis en 2020 : -1 572 €

Résultat de clôture de l'exercice 2020 : 102 339,00 €

Résultat global des deux sections (fonctionnement et investissement) : 119 920,60 €.

- **Déclare** que les opérations comptables sont régulières et que le compte de gestion 2020 dressé par M. Berdagué, trésorier, n'appelle aucune observation ni réserve ;
- **Autorise** Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer le compte de gestion 2020 du budget annexe extension ZA Eygalières de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles.

Par : **POUR : 36 VOIX – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

17. DELIBERATION N°38/2021 : APPROBATION COMPTE DE GESTION 2020-BUDGET ANNEXE ZA LA MASSANE 4 SAINT-REMY DE PROVENCE- COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES-

Le conseil communautaire délibère :

- **Approuve** les résultats comptables du compte de gestion 2020 du budget annexe ZA La Massane 4 Saint-Rémy de Provence de la CCVBA qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Résultat de clôture de l'exercice 2019 : -372 656,41 €
Affectation du résultat 2019 : -0 €
Résultat reporté au compte 110 : - 372 656,41€
Titres de recettes émis en 2020 : 658 505,06 €
Mandats émis en 2020 : -658 504,22 €

Résultat de clôture 2020 : - 372 655,57 €

Section d'investissement :

Résultat de de clôture de l'exercice 2019 : 0 €
Titres de recettes émis en 2020 : 600 827,12 €
Total des recettes : 600 827,12 €
Mandats émis en 2020 : -122 991,22 €

Résultat de clôture de l'exercice 2020 : 477 835,90 €

Résultat global des deux sections (fonctionnement et investissement) : 105 180,33 €.

- **Déclare** que les opérations comptables sont régulières et que le compte de gestion 2020 dressé par M. Berdagué, trésorier, n'appelle aucune observation ni réserve ;
- **Autorise** Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer le compte de gestion 2020 du budget annexe ZA la Massane 4 Saint-Rémy de Provence de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles.

Par : **POUR : 36 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Madame ROGGIERO Alice revient en la salle des fêtes de la commune d'Eygalières à 18h26.

18. DELIBERATION N°39/2021 : APPROBATION COMPTE DE GESTION 2020-BUDGET ANNEXE ZA SAINT-REMY DE PROVENCE- COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES-

Le conseil communautaire délibère :

- **Approuve** les résultats comptables du compte de gestion 2020 du budget annexe ZA Saint-Rémy de Provence de la CCVBA qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Résultat de clôture de l'exercice 2019 : 560 123,47 €
Affectation du résultat 2019 : -0 €
Résultat reporté au compte 110 : 560 123,47 €
Titres de recettes émis en 2020 : 105 685,00 €
Mandats émis en 2020 : -105 685,23 €

Résultat de clôture 2020 : 560 123,24 €

Section d'investissement :

Résultat de de clôture de l'exercice 2019 : 206 985,63 €
Titres de recettes émis en 2020 : 76 492,44 €
Total des recettes : 283 478,07 €
Mandats émis en 2020 : - 0 €

Résultat de clôture de l'exercice 2020 : 283 478,07 €

Résultat global des deux sections (fonctionnement et investissement) : 843 601,31 €.

- **Déclare** que les opérations comptables sont régulières et que le compte de gestion 2020 dressé par M. Berdagué, trésorier, n'appelle aucune observation ni réserve ;
- **Autorise** Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer le compte de gestion 2020 du budget annexe ZA Saint-Rémy de Provence de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles.

Par : **POUR : 37 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

19. DELIBERATION N°40/2021 : APPROBATION COMPTE DE GESTION 2020-BUDGET ANNEXE ZA LES GRANDES TERRES 2 EYGALIERES- COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES-

Le conseil communautaire délibère :

- **Approuve** les résultats comptables du compte de gestion 2020 du budget annexe ZA les grandes terres 2 Eygalières de la CCVBA qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Résultat de clôture de l'exercice 2019 : 449,14 €
Affectation du résultat 2019 : -0 €
Résultat reporté au compte 110 : 449,14 €
Titres de recettes émis en 2020 : 184 007,29 €
Mandats émis en 2020 : -184 006,59 €

Résultat de clôture 2020 : 449,84 €

Section d'investissement :

Résultat de de clôture de l'exercice 2019 : 0 €
Titres de recettes émis en 2020 : 184 006,59 €
Total des recettes : 184 006,59 €
Mandats émis en 2020 : -184 006,59 €

Résultat de clôture de l'exercice 2020 : 0,00 €

Résultat global des deux sections (fonctionnement et investissement) : 449,84 €.

- **Déclare** que les opérations comptables sont régulières et que le compte de gestion 2020 dressé par M. Berdagué, trésorier, n'appelle aucune observation ni réserve ;
- **Autorise** Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer le compte de gestion 2020 du budget annexe ZA les grandes terres 2 Eygalières de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles.

Par : **POUR : 37 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

20. DELIBERATION N°41/2021 : APPROBATION COMPTE DE GESTION 2020-BUDGET ANNEXE ZA LES TREBONS 2 AUREILLE- COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES-

Le conseil communautaire délibère :

- **Approuve** les résultats comptables du compte de gestion 2020 du budget annexe ZA les Trébons 2 Aureille- de la CCVBA qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Résultat de clôture de l'exercice 2019 : 0,21 €
Affectation du résultat 2019 : -0 €
Résultat reporté au compte 110 : 0,21 €
Titres de recettes émis en 2020 : 155 737,94 €
Mandats émis en 2020 : 155 737,44 €
Résultat de clôture 2020 : 0,71 €

Section d'investissement :

Résultat de de clôture de l'exercice 2019 : 905,56 €
Titres de recettes émis en 2020 : 154 831,88 €
Total des recettes : 155 737,44 €
Mandats émis en 2020 : -155 737,44 €

Résultat de clôture de l'exercice 2020 : 0 €

Résultat global des deux sections (fonctionnement et investissement) : 0,71 €.

- **Déclare** que les opérations comptables sont régulières et que le compte de gestion 2020 dressé par M. Berdagué, trésorier, n'appelle aucune observation ni réserve ;
- **Autorise** Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer le compte de gestion 2020 du budget annexe ZA les Trébons 2-Aureille- de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles.

Par : **POUR : 37 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

21. DELIBERATION N°42/2021 : ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE POUR LE VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

Le conseil communautaire délibère :

- **Elit** Jean-Christophe CARRE, 4ème Vice-Président de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles, Président de séance pour le vote des questions relatives aux comptes administratifs 2020 ;
- **Autorise** Jean-Christophe CARRE, 4ème Vice-Président de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles, à signer les délibérations relatives aux comptes administratifs 2020.

Par : **POUR : 37 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Monsieur CHERUBINI Hervé quitte la salle des fêtes de la commune d'Eygalières à 18h29.

22. DELIBERATION N°43/2021 : ARRET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA CCVBA ET AFFECTATION DES RESULTATS 2020 – COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES

Le conseil communautaire délibère :

- **Arrête** les résultats comptables du compte administratif 2020 du budget principal de la CCVBA qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Recettes totales 2020 :	19 047 251,66 €
Dépenses totales 2020 :	<u>-19 270 149,47 €</u>
Soit un déficit 2020 de :	-222 897,81 €
Excédent antérieur reporté :	305 398,07 €
Résultat de fonctionnement cumulé :	82 500,26 €

Section d'investissement :

Recettes totales de l'exercice 2020 :	3 308 470,09 €
Dépenses totales de l'exercice 2020 :	<u>-4 603 538,60 €</u>
Soit un déficit de :	-1 295 068,51 €
Excédent antérieur reporté :	<u>2 821 487,05 €</u>
Résultat d'investissement :	1 526 418,54 €
Restes à réaliser recettes :	239 524,00 €
Restes à réaliser dépenses :	-2 143 590,81 €
Résultat d'investissement cumulé :	- 377 648,27 €

Résultat global des deux sections (fonctionnement et investissement) : - 295 148,01 €.

- **Affecte** le résultat d'investissement, soit **1 526 418,54 €** en report de recettes sur la section d'investissement au compte 001 ;
- **Affecte** la totalité du résultat de fonctionnement cumulé à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, soit **82 500,26 €**, en réserves au compte 1068 de la section d'investissement.
- **Autorise** Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR : 32 Voix**

ABSTENTIONS : 3 Voix (MAURON Jean-Jacques, PERROT-RAVEZ Gisèle, THOMAS Romain)

23. DELIBERATION N°44/2021 : ARRET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET ANNEXE DSP SERVICE ASSAINISSEMENT ET AFFECTATION DES RESULTATS 2020 – COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES

Le conseil communautaire délibère :

- **Arrête** les résultats comptables du compte administratif 2020 du budget annexe DSP assainissement de la CCVBA qui se présente comme suit :

Section d'exploitation :

Recettes totales 2020 :	329 551,82 €
Dépenses totales 2020 :	<u>-293 833,74 €</u>
Soit un excédent 2020 de :	35 718,08 €
Excédent antérieur reporté :	0 €
Résultat de fonctionnement cumulé :	35 718,08 €

Section d'investissement :

Recettes totales de l'exercice 2020 :	1 215 991,65 €
Dépenses totales de l'exercice 2020 :	<u>-1 024 437,09 €</u>
Soit un excédent de :	191 554,56 €
Déficit antérieur reporté :	<u>-115 597,41 €</u>
Résultat d'investissement :	75 957,15 €
Restes à réaliser recettes :	0 €
Restes à réaliser dépenses :	<u>-545 908,62 €</u>
Résultat d'investissement cumulé :	-469 951,47 €

Résultat global des deux sections (fonctionnement et investissement) : - 434 233,39 €.

- **Affecte** le résultat d'investissement, soit **75 957,15 €** en report de recettes sur la section d'investissement au compte 001 ;

- **Affecte** la totalité du résultat de fonctionnement cumulé à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, soit **35 718,08 €**, en réserves au compte 1068 de la section d'investissement.
- **Autorise** Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR : 35 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

24. DELIBERATION N°45/2021 : ARRET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET ANNEXE REGIE SERVICE ASSAINISSEMENT ET AFFECTATION DES RESULTATS 2020 - COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES (CCVBA)-

Le conseil communautaire délibère :

- **Arrête** les résultats comptables du compte administratif 2020 du budget annexe régie assainissement de la CCVBA qui se présente comme suit :

<u>Section d'exploitation</u> : Recettes totales 2020 :	2 806 790,64 €
Dépenses totales 2020 :	<u>-2 260 779,59 €</u>
Soit un excédent 2020 de :	546 011,05 €
Excédent antérieur reporté :	510 741,79 €
Résultat de fonctionnement cumulé :	1 056 752,84 €

Section d'investissement :

Recettes totales de l'exercice 2020 :	1 132 269,43 €
Dépenses totales de l'exercice 2020 :	<u>-1 132 724,28 €</u>
Soit un déficit de :	- 454,85 €
Excédent antérieur reporté :	<u>+374 143,84 €</u>
Résultat d'investissement :	373 688,99 €
Restes à réaliser recettes :	0,00 €
Restes à réaliser dépenses :	-305 215,28 €
Résultat d'investissement cumulé :	68 473,71 €

Résultat global des deux sections (fonctionnement et investissement) : 1 125 226,55 €.

- **Affecte** le résultat d'investissement, soit **373 688,99 €** en report de recettes sur la section d'investissement au compte 001 ;
- **Affecte** une partie du résultat de fonctionnement cumulé, soit **5 931,44 €**, en réserves réglementées au compte 1064 de la section d'investissement ;
- **Affecte** le solde du résultat de fonctionnement cumulé, soit **1 050 821,40 €**, en report de recette sur la section de fonctionnement au compte 002.
- **Autorise** Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR : 35 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

25. DELIBERATION N°46/2021 : APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2020 ET AFFECTATION DES RESULTATS-BUDGET ANNEXE DSP EAU-COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES (CCVBA)-

Le conseil communautaire délibère :

- **Arrête** les résultats comptables du compte administratif 2020 du budget annexe DSP eau de la CCVBA qui se présente comme suit :

Section d'exploitation :

Recettes totales 2020 :	589 739,55 €
Dépenses totales 2020 :	<u>-344 721,13 €</u>
Soit un excédent 2020 de :	245 018,42 €
Excédent antérieur reporté :	335 746,88 €
Résultat de fonctionnement cumulé :	580 765,30 €

Section d'investissement :

Recettes totales de l'exercice 2020 :	1 042 127,52 €
Dépenses totales de l'exercice 2020 :	<u>- 608 768,13 €</u>
Soit un excédent de :	433 359,39 €
Excédent antérieur reporté :	<u>+759 722,91 €</u>
Résultat d'investissement :	1 193 082,30 €
Restes à réaliser recettes :	0 €
Restes à réaliser dépenses :	- 1 263 256,39 €
Résultat d'investissement cumulé :	- 70 174,09 €

Résultat global des deux sections (fonctionnement et investissement) : 510 591,21 €.

- **Affecte** le résultat d'investissement, soit **1 193 082,30 €** en report de recettes sur la section d'investissement au compte 001 ;
- **Affecte** une partie du résultat de fonctionnement cumulé nécessaire à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, soit **70 174,09 €**, en réserves au compte 1068 de la section d'investissement ;
- **Affecte** le solde du résultat de fonctionnement cumulé, soit **510 591,21 €**, en report de recette sur la section de fonctionnement au compte 002.
- **Autorise** Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR : 35 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

26. DELIBERATION N°47/2021 : APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2020 ET AFFECTATION DES RESULTATS-BUDGET ANNEXE REGIE EAU-COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES (CCVBA)-

Le conseil communautaire délibère :

- **Arrête** les résultats comptables du compte administratif 2020 du budget annexe régie eau de la CCVBA qui se présente comme suit :

Section d'exploitation :

Recettes totales 2020 :	2 814 335,11€
Dépenses totales 2020 :	<u>-2 362 711,45 €</u>
Soit un excédent 2020 de :	451 623,66 €
Excédent antérieur reporté :	0 €
Résultat de fonctionnement cumulé :	451 623,66 €

Section d'investissement :

Recettes totales de l'exercice 2020 :	2 781 632,22 €
Dépenses totales de l'exercice 2020 :	<u>-1 361 037,80 €</u>
Soit un excédent de :	1 420 594,42 €
Déficit antérieur reporté :	<u>-548 903,64 €</u>
Résultat d'investissement :	871 690,78 €
Restes à réaliser recettes :	0 €
Restes à réaliser dépenses :	-703 146,55 €
Résultat d'investissement cumulé :	168 544,23 €

Résultat global des deux sections (fonctionnement et investissement) : 620 167,89 €.

- **Affecte** le résultat d'investissement, soit **871 690,78 €**, en report de recettes sur la section d'investissement au compte 001 ;
- **Affecte** la totalité du résultat de fonctionnement cumulé, soit **451 623,66 €** en report de recette sur la section de fonctionnement au 002 ;
- **Autorise** Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR : 35 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

27. DELIBERATION N°48/2021 : APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2020 ET AFFECTATION DES RESULTATS-BUDGET ANNEXE REGIE TOURISME-COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES (CCVBA)-

Le conseil communautaire délibère :

- **Arrête** les résultats comptables du compte administratif 2020 du budget annexe régie tourisme de la CCVBA qui se présente comme suit :

Section d'exploitation :

Recettes totales 2020 :	652 121,56 €
Dépenses totales 2020 :	<u>-534 054,48 €</u>
Soit un excédent 2020 de :	118 067,08 €
Excédent antérieur reporté :	0 €
Résultat de fonctionnement cumulé :	118 067,08 €

Section d'investissement :

Recettes totales de l'exercice 2020 :	22 860,94 €
Dépenses totales de l'exercice 2020 :	<u>-40 829,40 €</u>
Soit un déficit de :	-17 968,46 €
Déficit antérieur reporté :	<u>-2 455,64 €</u>
Résultat d'investissement :	-20 424,10 €
Restes à réaliser recettes :	0,00 €
Restes à réaliser dépenses :	-3 120,00 €

Résultat d'investissement cumulé : -23 544,10 €

Résultat global des deux sections (fonctionnement et investissement) : 94 522,98 €.

- **Affecte** le résultat d'investissement, soit – 20 424,10 €, en report de dépenses sur la section d'investissement au compte 001 ;
- **Affecte** une partie du résultat de fonctionnement cumulé nécessaire à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, soit 23 544,10 €, en réserves au compte 1068 de la section d'investissement ;
- **Affecte** le solde du résultat de fonctionnement cumulé, soit 94 522,98 €, en report de recettes sur la section de fonctionnement au compte 002.
- **Autorise** Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR : 35 VOIX – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

28. DELIBERATION N°49/2021 : APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2020 ET AFFECTATION DES RESULTATS-BUDGET ANNEXE EXTENSION ZA EYGALIERES- COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES (CCVBA)-

Le conseil communautaire délibère :

- **Arrête** les résultats comptables du compte administratif 2020 du budget annexe extension ZA Eygalières de la CCVBA qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Recettes totales 2020 :	61 437,24 €
Dépenses totales 2020 :	<u>-0,00 €</u>
Soit un excédent 2020 de :	61 437,24 €
Déficit antérieur reporté :	-43 855,64 €

Résultat de fonctionnement cumulé : 17 581,60 €

Section d'investissement :

Recettes totales de l'exercice 2020 :	0,00 €
Dépenses totales de l'exercice 2020 :	<u>-1 572 €</u>
Soit un déficit de :	-1 572 €
Excédent antérieur reporté :	<u>103 911 €</u>
Résultat d'investissement :	102 339,00 €

Résultat global des deux sections (fonctionnement et investissement) : 119 920,60 €.

- **Affecte** le résultat de fonctionnement cumulé, soit 17 581,60 €, en report de recette sur la section de fonctionnement au compte 002 ;

- **Affecte** le résultat d'investissement, soit **102 339,00 €** en report de recette sur la section d'investissement au compte 001.
- **Autorise** Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR : 35 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

29. DELIBERATION N°50/2021 : APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2020 ET AFFECTATION DES RESULTATS-BUDGET ANNEXE ZA LA MASSANE 4 A SAINT-REMY DE PROVENCE- COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES (CCVBA)-

Le conseil communautaire délibère :

- **Arrête** les résultats comptables du compte administratif 2020 du budget annexe ZA la massane 4 à Saint-Rémy de Provence de la CCVBA qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Recettes totales 2020 :	658 505,06 €
Dépenses totales 2020 :	<u>-658 504,22 €</u>
Soit un excédent 2020 :	0,84 €
Déficit antérieur reporté :	<u>-372 656,41 €</u>
Résultat de fonctionnement :	-372 655,57€
Résultat de fonctionnement cumulé :	-372 655,57€

Section d'investissement :

Recettes totales de l'exercice 2020 :	600 827,12 €
Dépenses totales de l'exercice 2020 :	<u>-122 991,22 €</u>
Soit un excédent de :	477 835,90 €
Excédent antérieur reporté :	<u>0 €</u>
Résultat d'investissement :	477 835,90 €

Résultat global des deux sections (fonctionnement et investissement) : 105 180,33€.

- **Modifie** l'affectation du résultat de fonctionnement 2019 cumulé et précise que le montant de **372 656,41 €** est affecté en report de dépense sur la section de fonctionnement au compte 002 ;
- **Affecte** le résultat de fonctionnement 2020 cumulé, soit **372 655,57 €**, en report de dépense sur la section de fonctionnement au compte 002 ;
- **Affecte** le résultat d'investissement, soit **477 835,90 €**, en report de recette sur la section d'investissement au compte 001 ;
- **Autorise** Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR : 35 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

30. DELIBERATION N°51/2021 : APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2020 ET AFFECTATION DES RESULTATS-BUDGET ANNEXE EXTENSION ZA SAINT-REMY DE PROVENCE- COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES (CCVBA)-

Le conseil communautaire délibère :

- **Arrête** les résultats comptables du compte administratif 2020 du budget annexe extension ZA Saint-Rémy de Provence de la CCVBA qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Recettes totales 2020 :	105 685 €
Dépenses totales 2020 :	<u>-105 685,23 €</u>
Soit un excédent 2020 de :	-0,23 €
Excédent antérieur reporté :	<u>560 123,47 €</u>
Résultat de fonctionnement cumulé :	560 123,24 €

Section d'investissement :

Recettes totales de l'exercice 2020 :	76 492,44 €
Dépenses totales de l'exercice 2020 :	<u>- 0 €</u>
Soit un excédent de :	76 492,44 €
Excédent antérieur reporté :	<u>206 985,63 €</u>
Résultat d'investissement :	283 478,07 €

Résultat global des deux sections (fonctionnement et investissement) : 843 601,31 €.

- **Affecte** le résultat de fonctionnement cumulé, soit **560 123,24 €**, en report de recette sur la section de fonctionnement au compte 002.
- **Affecte** le résultat d'investissement cumulé, soit **283 478,07 €**, en report de recette sur la section d'investissement au compte 001.
- **Autorise** Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR : 35 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

31. DELIBERATION N°52/2021 : APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2020 ET AFFECTATION DES RESULTATS-BUDGET ANNEXE ZA LES GRANDES TERRES 2 A EYGALIERES-COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES (CCVBA)-

Le conseil communautaire délibère :

- **Arrête** les résultats comptables du compte administratif 2020 du budget annexe ZA les grandes terres 2 à Eygalières de la CCVBA qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Recettes totales 2020 :	184 007,29 €
Dépenses totales 2020 :	<u>-184 006,59 €</u>
Soit un excédent 2020 de :	0,70 €
Excédent antérieur reporté :	449,14 €
Résultat de fonctionnement cumulé :	449,84 €

Section d'investissement :

Recettes totales de l'exercice 2020 :	184 006,59 €
Dépenses totales de l'exercice 2020 :	<u>-184 006,59 €</u>
Soit un déficit de :	0 €
Excédent antérieur reporté :	<u>0,00 €</u>
Résultat d'investissement :	0,00 €

Résultat global des deux sections (fonctionnement et investissement) : 449,84 €.

- **Affecte** le résultat de fonctionnement cumulé, soit **449,84 €**, en report de recette sur la section de fonctionnement au compte 002.
- **Autorise** Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR : 35 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

32. DELIBERATION N°53/2021 : APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2020 ET AFFECTATION DES RESULTATS-BUDGET ANNEXE ZA LES TREBONS 2 A AUREILLE- COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES (CCVBA)-

Le conseil communautaire délibère :

- **Arrête** les résultats comptables du compte administratif 2020 du budget annexe ZA les trébons 2 à Aureille de la CCVBA qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Recettes totales 2020 :	155 737,94 €
Dépenses totales 2020 :	<u>-155 737,44 €</u>
Soit un excédent 2020 de :	0,50 €
Excédent antérieur reporté :	<u>0,21 €</u>
Résultat de fonctionnement cumulé :	0,71 €

Section d'investissement :

Recettes totales de l'exercice 2020 :	154 831,88 €
Dépenses totales de l'exercice 2020 :	<u>-155 737,44 €</u>
Soit un déficit de :	-905,56 €
Excédent antérieur reporté :	<u>905,56 €</u>
Résultat d'investissement :	0 €

Résultat global des deux sections (fonctionnement et investissement) : 0,71 €.

- **Affecte** le résultat de fonctionnement cumulé, soit **0,71 €**, en report de recette sur la section de fonctionnement au compte 002.

- **Autorise** Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR : 35 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Monsieur CHERUBINI Hervé revient en salle des fêtes de la commune d'Eygalières à 18h43.

33. DELIBERATION N°54/2021 : ADOPTION BUDGET PRINCIPAL-ANNEE 2021- COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES (CCVBA)

Le conseil communautaire délibère :

- **Arrête** le budget primitif 2021 (budget principal) de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 21 433 349,35 € ;

Recettes : 21 433 349,35 €.

Section d'investissement :

Dépenses : 8 551 937,19 € ;

Recettes : 8 551 937,19.

Total budget primitif 2021 en dépenses et en recettes : 29 985 286,54 €.

- **Vote** le budget primitif 2021 de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles :
 - Par nature et au niveau des chapitres globalisés pour la section de fonctionnement ;
 - Par nature et au niveau des chapitres pour la section d'investissement avec les chapitres « opérations d'équipement
- **Adopte** le budget primitif 2021 de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles tel que présenté et annexé à la présente délibération.
- **Autorise** le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR : 34 Voix**

ABSTENTIONS : 3 Voix (MAURON Jean-Jacques, PERROT-RAVEZ Gisèle, THOMAS Romain)

34. DELIBERATION N°55/2021 : ADOPTION BUDGET REGIE EAU (M49)-ANNEE 2021- COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES (CCVBA)-

Le conseil communautaire délibère :

- **Arrête** le budget régie eau 2021 de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles qui se présente comme suit :

Section d'exploitation :

Dépenses : **3 317 848,25 € ;**

Recettes : **3 317 848,25 €.**

Section d'investissement :

Dépenses : **3 925 800,38 € ;**

Recettes : **3 925 800,38 €.**

Total budget primitif 2021 en dépenses et en recettes : 7 243 648,63 €.

- **Vote** le budget régie eau 2021 de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles :
 - Par nature et au niveau des chapitres globalisés pour la section d'exploitation ;
 - Par nature et au niveau des chapitres pour la section d'investissement sans les chapitres « opérations d'équipement ».
- **Adopte** le budget régie eau 2021 de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles tel que présenté et annexé à la présente délibération.
- **Autorise** le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR : 37 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

35. DELIBERATION N°56/2021 : ADOPTION BUDGET DSP EAU (M49)-ANNEE 2021- COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES (CCVBA)-

Le conseil communautaire délibère :

- **Arrête** le budget DSP eau 2021 de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles qui se présente comme suit :

Section d'exploitation :

Dépenses : **1 103 821,87 € ;**

Recettes : **1 103 821,87 €.**

Section d'investissement :

Dépenses : **2 811 374,63 € ;**

Recettes : **2 811 374,63 €.**

Total budget primitif 2021 en dépenses et en recettes : 3 915 196,50 €.

- **Vote** le budget DSP eau 2021 de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles :
 - Par nature et au niveau des chapitres globalisés pour la section d'exploitation ;
 - Par nature et au niveau des chapitres pour la section d'investissement sans les chapitres « opérations d'équipement ».
- **Adopte** le budget DSP eau 2021 de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles tel que présenté et annexé à la présente délibération.
- **Autorise** le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR : 37 VOIX – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

36. DELIBERATION N°57/2021 : ADOPTION BUDGET REGIE ASSAINISSEMENT (M49)-ANNEE 2021- COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES (CCVBA)-

Le conseil communautaire délibère :

- **Arrête** le budget régie assainissement 2021 de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles qui se présente comme suit :

Section d'exploitation :

Dépenses : **3 766 560,25 € ;**

Recettes : **3 766 240,25 €.**

Section d'investissement :

Dépenses : **2 735 336,00 € ;**

Recettes : **2 735 336,00 €.**

Total budget primitif 2021 en dépenses et en recettes : 6 501 896,25 €.

- **Vote** le budget régie assainissement 2021 de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles :
 - Par nature et au niveau des chapitres globalisés pour la section d'exploitation ;
 - Par nature et au niveau des chapitres pour la section d'investissement sans les chapitres « opérations d'équipement »
- **Adopte** le budget régie assainissement 2021 de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles tel que présenté et annexé à la présente délibération.
- **Autorise** le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR : 37 VOIX – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

37. DELIBERATION N°58/2021 : ADOPTION BUDGET DSP ASSAINISSEMENT (M49)-ANNEE 2021-COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES (CCVBA)-

Le conseil communautaire délibère :

- **Arrête** le budget DSP assainissement 2021 de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles qui se présente comme suit :

Section d'exploitation :

Dépenses : **333 138,74 € ;**

Recettes : **333 138,74 €.**

Section d'investissement :

Dépenses : **1 083 443,98 € ;**

Recettes : **1 083 443,98 €.**

Total budget primitif 2021 en dépenses et en recettes : 1 416 582,72 €.

- **Vote** le budget DSP assainissement 2021 de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles :
 - Par nature et au niveau des chapitres globalisés pour la section d'exploitation ;
 - Par nature et au niveau des chapitres pour la section d'investissement sans les chapitres « opérations d'équipement ».
- **Adopte** le budget DSP assainissement 2021 de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles tel que présenté et annexé à la présente délibération.
- **Autorise** le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR : 37 VOIX – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

38. DELIBERATION N°59/2021 : ADOPTION BUDGET REGIE TOURISME (M4)-ANNEE 2021-COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES (CCVBA)-

Le conseil communautaire délibère :

- **Arrête** le budget régie tourisme 2021 de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles qui se présente comme suit :

Section d'exploitation :

Dépenses : **720 622,98 € ;**

Recettes : **720 622,98 €.**

Section d'investissement :

Dépenses : **242 444,10 € ;**

Recettes : **242 444,10 €.**

Total budget primitif 2021 en dépenses et en recettes : 963 067,08 €.

- **Vote** le budget régie tourisme 2021 de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles :
 - Par nature et au niveau des chapitres globalisés pour la section d'exploitation ;
 - Par nature et au niveau des chapitres pour la section d'investissement sans les chapitres « opérations d'équipement ».
- **Adopte** le budget régie tourisme 2021 de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles tel que présenté et annexé à la présente délibération.
- **Autorise** le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR : 37 VOIX – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

39. DELIBERATION N°60/2021 : ADOPTION BUDGET EXTENSION ZA EYGALIERES (M14)-ANNEE 2021-COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES (CCVBA)-

Le conseil communautaire délibère :

- **Arrête** le budget 2021 extension ZA Eygalières de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : **88 301,60 € ;**

Recettes : **88 301,60 €.**

Section d'investissement :

Dépenses : **103 000,00 € ;**

Recettes : **103 000,00 €.**

Total budget primitif 2021 en dépenses et en recettes : 191 301,60 €.

- **Vote** le budget 2021 extension ZA Eygalières de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles :
 - Par nature et au niveau des chapitres globalisés pour la section d'exploitation ;
 - Par nature et au niveau des chapitres pour la section d'investissement sans les chapitres « opérations d'équipement ».
- **Adopte** le budget 2021 extension ZA Eygalières de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles tel que présenté et annexé à la présente délibération.
- **Autorise** le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR : 37 VOIX – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

40. DELIBERATION N°61/2021 : ADOPTION BUDGET ZA LES GRANDES TERRES 2 (M14)-ANNEE 2021-COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES (CCVBA)-

Le conseil communautaire délibère :

- **Arrête** le budget 2021 de la ZA les grandes terres 2 de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : **2 162 434,84 € ;**

Recettes : **2 162 434,84 €.**

Section d'investissement :

Dépenses : **1 536 825,00 € ;**

Recettes : **1 536 825,00 €.**

Total budget primitif 2021 en dépenses et en recettes : 3 699 259,84 €.

- **Vote** le budget 2021 de la ZA les grandes terres 2 la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles :
 - Par nature et au niveau des chapitres globalisés pour la section d'exploitation ;
 - Par nature et au niveau des chapitres pour la section d'investissement sans les chapitres « opérations d'équipement ».
- **Adopte** le budget 2021 ZA les grandes terres 2 de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles tel que présenté et annexé à la présente délibération.
- **Autorise** le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR : 37 VOIX – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

41. DELIBERATION N°62/2021 : ADOPTION BUDGET EXTENSION ZA SAINT-REMY DE PROVENCE (M14)- ANNEE 2021- COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES (CCVBA)-

Le conseil communautaire délibère :

- **Arrête** le budget 2021 extension ZA Saint-Rémy de Provence de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : **2 061 620,24 € ;**

Recettes : **2 061 620,24 €.**

Section d'investissement :

Dépenses : **722 766,53 € ;**

Recettes : **722 766,53 €.**

Total budget primitif 2021 en dépenses et en recettes : 2 784 386,77 €.

- **Vote** le budget 2021 extension ZA Saint-Rémy de Provence de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles :
 - Par nature et au niveau des chapitres globalisés pour la section d'exploitation ;
 - Par nature et au niveau des chapitres pour la section d'investissement sans les chapitres « opérations d'équipement ».
- **Adopte** le budget 2021 extension ZA Saint-Rémy de Provence de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles tel que présenté et annexé à la présente délibération.
- **Autorise** le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR : 37 VOIX – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

42. DELIBERATION N°63/2021 : ADOPTION BUDGET ZA LA MASSANE 4 (M14)-ANNEE 2021- COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES (CCVBA)-

Le conseil communautaire délibère :

- **Arrête** le budget 2021 de la ZA la Massane 4 de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : **756 016,00 € ;**

Recettes : **756 016,00 €.**

Section d'investissement :

Dépenses : **477 835,90 € ;**

Recettes : **477 835,90 €.**

Total budget primitif 2021 en dépenses et en recettes : 1 233 851,90 €.

- **Vote** le budget 2021 ZA La Massane 4 de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles :
 - Par nature et au niveau des chapitres globalisés pour la section d'exploitation ;
 - Par nature et au niveau des chapitres pour la section d'investissement sans les chapitres « opérations d'équipement ».
- **Adopte** le budget 2021 ZA la Massane 4 de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles tel que présenté et annexé à la présente délibération.
- **Autorise** le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR : 37 VOIX – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

43. DELIBERATION N°64/2021 : ADOPTION BUDGET ZA LES TREBONS 2 (M14)-ANNEE 2021-COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES (CCVBA)-

Le conseil communautaire délibère :

- **Arrête** le budget 2021 ZA les Trébons 2 de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : **5 000,71 € ;**

Recettes : **5 000,71 €.**

Section d'investissement :

Dépenses : **5 000,00 € ;**

Recettes : **5 000,00 €.**

Total budget primitif 2021 en dépenses et en recettes : 10 000,71 €

- **Vote** le budget 2021 ZA les Trébons 2 de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles :
 - Par nature et au niveau des chapitres globalisés pour la section d'exploitation ;
 - Par nature et au niveau des chapitres pour la section d'investissement sans les chapitres « opérations d'équipement ».
- **Adopte** le budget 2021 ZA les Trébons 2 de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles tel que présenté et annexé à la présente délibération.
- **Autorise** le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR : 37 VOIX – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

Monsieur MILAN Henri quitte la salle des fêtes de la commune d'Eygalières à 18h57.

44. DELIBERATION N°65/2021 : ATTRIBUTION DES INDEMNITES DE BUDGET AU COMPTABLE PUBLIC DE LA CCVBA - BUDGET PRINCIPAL – BUDGET REGIE ASSAINISSEMENT – BUDGET REGIE EAU – BUDGET REGIE TOURISME

Le conseil communautaire délibère :

- **Octroie** à la trésorerie de Maussane Vallée des Baux des indemnités de confection de budget à la hauteur d'un montant total brut de **182,92 €** :
 - Budget principal : **45,73 € brut ;**
 - Budget régie assainissement : **45,73 € brut ;**
 - Budget régie eau : **45,73 € brut ;**
 - Budget régie tourisme : **45,73 € brut.**
- **Autorise** Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR : 36 VOIX – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

Monsieur MILAN Henri revient en salle des fêtes de la commune d'Eygalières à 18h59.

45. DELIBERATION N°66/2021 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION – COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES – TAXES ADDITIONNELLES (TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES ET TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES)

Le conseil communautaire délibère :

- **Fixe** les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 comme suit :
 - Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 24 % ;
 - Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 0 % ;
 - Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) : 2,13%.
- **Précise** que ces taux seront reportés sur l'état n°1259 FPU ;
- **Autorise** Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer l'état de notification n°1259 FPU ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR : 34 VOIX**

ABSTENTIONS : 3 VOIX (MAURON Jean-Jacques, PERROT-RAVEZ Gisèle, THOMAS Romain)

46. DELIBERATION N°67/2021 : ARRET DU LISSAGE DU TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) – VOTE DU TAUX DE LA TEOM 2021

Le conseil communautaire délibère :

- **Approuve** l'arrêt dès 2021 du mécanisme de lissage des taux de TEOM ;
- **Fixe** un taux unique de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à **9,80 %** s'appliquant sur l'ensemble du territoire communautaire dès 2021 ;
- **Précise** que ce taux sera reporté sur l'état 1259 TEOM notifiant les bases d'imposition prévisionnelles à cette taxe ;
- **Autorise** Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer l'état de notification n°1259 TEOM ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR : 34 Voix**

ABSTENTIONS : 3 Voix (MAURON Jean-Jacques, PERROT-RAVEZ Gisèle, THOMAS Romain)

47. DELIBERATION N°68/2021 : FIXATION D'UN TARIF POUR OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC SUR LES STATIONS D'EPURATION ET LA DECHETERIE DE MAUSSANE LES ALPILLES / LE PARADOU

Le conseil communautaire délibère :

- **Fixe** le tarif annuel relatif à l'occupation temporaire du domaine public sur la station d'épuration et la déchèterie de Maussane les Alpilles / Le Paradou, tel que précisé ci-dessus, à 1000,00 €/Kilomètre d'« d'artères », soit 1,00 €/Mètre, sans toutefois que ce montant ne puisse excéder le plafond défini par le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
- **Autorise** Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer une convention d'occupation temporaire du domaine public dans le cadre des travaux nécessaires à la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol et permettant un raccordement électrique provisoire du chantier, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces dossiers.

Par : **POUR : 37 VOIX – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

48. DELIBERATION N°69/2021 : GARANTIES FINANCIERES DU CENTRE DE STOCKAGE DE DECHETS NON DANGEREUX SITUE SUR LES COMMUNES DE MAUSSANE LES ALPILLES ET DU PARADOU.

Le conseil communautaire délibère :

- **Approuve** le contrat de caution proposé par la société Tokio Marine Europe S.A, ayant son siège social au 26 avenue de la Liberté,L-1930, Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg au n°B22975, et sa succursale pour la France au 36 rue de Châteaudun, 75441 Paris Cedex 09, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n°843295221.
- **Autorise** le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Par : **POUR : 37 VOIX – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

49. DELIBERATION N°70/2021 : GARANTIES FINANCIERES DE L'OFFICE DE TOURISME ALPILLES EN PROVENCE

Le conseil communautaire délibère :

- **Approuve** l'immatriculation d'Alpilles en Provence à Atout France ;
- **Approuve** le contrat de caution proposé par la société Groupama, immatriculée au RCS de Paris 380 810 283 ;
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Par : **POUR : 37 VOIX – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

50. DELIBERATION N°71/2021 : AVENANT N°1 AU CONTRAT D’AFFERMAGE D’EAU POTABLE POUR LA COMMUNE DES BAUX DE PROVENCE

Le conseil communautaire délibère :

- **Approuve** l’avenant n°1 au contrat d’affermage en Eau Potable conclu avec la SEERC (filiale de SUEZ) pour répondre aux besoins de la Commune des Baux-de-Provence ;
- **Autorise** Monsieur le Président ou son représentant, à signer l’avenant ainsi que l’ensemble des pièces nécessaires à sa mise en œuvre.

Par : **POUR : 37 VOIX – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

51. DELIBERATION N°72/2021 : AVENANT N°1 AU CONTRAT D’AFFERMAGE D’EAU POTABLE DE LA COMPETENCE DE L’ANCIEN SYNDICAT INTERCOMMUNAL BAUX-PARADOU

Le conseil communautaire délibère :

- **Approuve** l’avenant n°1 au contrat d’affermage en Eau Potable conclu avec la SEERC (filiale de SUEZ) pour répondre aux besoins du territoire de l’ancien Syndicat Intercommunal Baux-Paradou ;
- **Autorise** Monsieur le Président ou son représentant, à signer l’avenant ainsi que l’ensemble des pièces nécessaires à sa mise en œuvre.

Par : **POUR : 37 VOIX – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

52. DELIBERATION N°73/2021 : AVENANT N°2 AU CONTRAT D’AFFERMAGE D’EAU POTABLE POUR LA COMMUNE DE MAUSSANE-LES-ALPILLES

Le conseil communautaire délibère :

- **Approuve** l’avenant n°2 au contrat d’affermage en Eau Potable conclu avec la SEERC (filiale de SUEZ) pour répondre aux besoins de la Commune de Maussane-les-Alpilles ;
- **Autorise** Monsieur le Président ou son représentant, à signer l’avenant ainsi que l’ensemble des pièces nécessaires à sa mise en œuvre.

Par : **POUR : 37 VOIX – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

53. DELIBERATION N°74/2021 : AVENANT N°2 AU CONTRAT D’AFFERMAGE D’EAU POTABLE POUR LA COMMUNE DU PARADOU

Le conseil communautaire délibère :

- **Approuve** l’avenant n°2 au contrat d’affermage en Eau Potable conclu avec la SEERC (filiale de SUEZ) pour répondre aux besoins de la Commune du Paradou ;
- **Autorise** Monsieur le Président ou son représentant, à signer l’avenant ainsi que l’ensemble des pièces nécessaires à sa mise en œuvre.

Par : **POUR : 37 VOIX – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

54. DELIBERATION N°75/2021 : AVENANT N°1 AU CONTRAT D’AFFERMAGE D’ASSAINISSEMENT POUR LA COMMUNE DES BAUX DE PROVENCE

Le conseil communautaire délibère :

- **Approuve** l’avenant n°1 au contrat d’affermage en Assainissement conclu avec la SEERC (filiale de SUEZ) pour répondre aux besoins de la Commune des Baux-de-Provence ;
- **Autorise** Monsieur le Président ou son représentant, à signer l’avenant ainsi que l’ensemble des pièces nécessaires à sa mise en œuvre.

Par : **POUR : 37 VOIX – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

55. DELIBERATION N°76/2021 : AVENANT N°1 AU CONTRAT D’AFFERMAGE D’ASSAINISSEMENT DE L’ANCIEN SYNDICAT INTERCOMMUNAL BAUX-PARADOU

Le conseil communautaire délibère :

- **Approuve** l’avenant n°1 au contrat d’affermage en Assainissement conclu avec la SEERC (filiale de SUEZ) pour répondre aux besoins de l’ancien Syndicat Intercommunal Baux-Paradou ;
- **Autorise** Monsieur le Président ou son représentant, à signer l’avenant ainsi que l’ensemble des pièces nécessaires à sa mise en œuvre.

Par : **POUR : 37 VOIX – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

56. DELIBERATION N°77/2021 : AVENANT N°2 AU CONTRAT D’AFFERMAGE D’ASSAINISSEMENT POUR LA COMMUNE DE MAUSSANE-LES-ALPILLES

Le conseil communautaire délibère :

- **Approuve** l’avenant n°2 au contrat d’affermage en Assainissement conclu avec la SEERC (filiale de SUEZ) pour répondre aux besoins de la Commune de Maussane-les-Alpilles ;
- **Autorise** Monsieur le Président ou son représentant, à signer l’avenant ainsi que l’ensemble des pièces nécessaires à sa mise en œuvre.

Par : **POUR : 37 VOIX – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

57. DELIBERATION N°78/2021 : AVENANT N°2 AU CONTRAT D’AFFERMAGE D’ASSAINISSEMENT POUR LA COMMUNE DU PARADOU

Le conseil communautaire délibère :

- **Approuve** l’avenant n°2 au contrat d’affermage en Assainissement conclu avec la SEERC (filiale de SUEZ) pour répondre aux besoins de la Commune du Paradou.
- **Autorise** Monsieur le Président ou son représentant, à signer l’avenant ainsi que l’ensemble des pièces nécessaires à sa mise en œuvre.

Par : **POUR : 37 VOIX – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

58. DELIBERATION N°79/2021 : ATTRIBUTION DU LOT N°1 DE LA ZONE D’ACTIVITES LA MASSANE 3

Le conseil communautaire délibère :

- **Approuve** l’attribution du lot N°1 de 9.545 m² située dans la Zone d’activité de La Massane 3, à l’entreprise MAISON ECO NATURE ou à toute personne physique ou morale la représentant ;
- **Autorise** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte relatif à ce dossier ;

Par : **POUR : 37 VOIX – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

**59. DELIBERATION N°80/2021 : RENOVATION ENERGETIQUE DE L’OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL A SAINT-REMY DE PROVENCE.
PLAN DE RELANCE - DEMANDE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L’INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) ENVELOPPE RENOVATION ENERGETIQUE DE BATIMENTS DES COLLECTIVITES.**

Le conseil communautaire délibère :

- **Approuve** la réalisation de la rénovation énergétique de l’Office de Tourisme Intercommunal à Saint-Rémy de Provence et son plan de financement :

Dépenses HT		Recettes	
Coût des travaux	193 807 €	DSIL 2021 rénovation énergétique	193 807 €
		Autofinancement CCVBA	0 €
Total	193 807 €	Total	193 807 €

- **Sollicite** le financement de l'Etat à hauteur de **193 807 €** dans la cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) enveloppe « rénovation énergétique de bâtiments des collectivités ».
- **Autorise** Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR : 37 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

60. DELIBERATION N°81/2021 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) 2021-PARTIE CLASSIQUE
EXTENSION DE LA STATION D'EPURATION DE SAINT ETIENNE DU GRES.

Le conseil communautaire délibère :

- **Sollicite** l'aide financière de l'Etat à hauteur de 47 250 € dans le cadre de la DSIL 2021-partie classique- pour les études d'extension de la station d'épuration située à Saint-Etienne du Grès et dont le plan de financement se présente comme suit :

Coût de l'opération (MOE et études connexes) : 67 500€ HT		
Financeurs	Montant (HT)	Part
Etat-DSIL 2021-partie classique-	47 250 €	70 %
CCVBA-Autofinancement	20 250 €	30 %

- **Précise** que la partie travaux, soit 502 500€, fera l'objet d'une nouvelle demande d'aide financière auprès de l'Etat.
- **Autorise** Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR : 37 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

61. DELIBERATION N°82/2021 : PRESCRIPTION DU PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (PLPDMA) ET CONSTITUTION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE

Le conseil communautaire délibère :

- **Approuve** la prescription du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés de la Communauté de communes Vallée des baux-Alpilles
- **Approuve** la création d'une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi composée des membres susvisés
- **Autorise** Monsieur le Président ou Madame Anne PONIATOWSKI, Présidente de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi, à signer tout acte en lien avec cette dernière et avec la mise en œuvre du PLPDMA.

Par : **POUR : 37 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

La séance est levée à 19h29.

Le Président



Hervé CHERUBINI